

Columbia Telephone et Télésat. La tâche principale du CRTC est de veiller à ce que les taux exigés pour les services de télécommunications soient justes et raisonnables et qu'ils servent l'intérêt public.

Ces dernières années, des facteurs d'ordre technique et économique ont forcé le CRTC et le gouvernement fédéral à enlever la réglementation qui régissait plusieurs segments de l'industrie dont ceux des appareils téléphoniques et des terminaux d'ordinateurs. Le CRTC, de concert avec les gouvernements provinciaux, étudie présentement les effets probables de l'introduction de la concurrence dans le service téléphonique interurbain.

## 14.2 Le système de radiodiffusion

Le système de radiodiffusion au Canada a évolué pour répondre aux besoins d'une population multiculturelle relativement disséminée sur un vaste territoire. Les planificateurs se sont efforcés d'assurer des services de radiodiffusion adéquats pour tous les Canadiens, y compris ceux des régions les plus éloignées, et de donner aux radiodiffuseurs les moyens d'offrir une programmation diversifiée et de qualité.

**Les premières années.** Au Canada, la première émission de radio a eu lieu en 1919. Dès 1923, le service des Chemins de fer nationaux du Canada, qui était une société d'État, mettait sur pied un service radiophonique canadien. Ce réseau comptait 15 stations en 1932 lorsque fut créée la Commission canadienne de radiodiffusion (CCR), laquelle a acquis le service des Chemins de fer nationaux du Canada pour le développer davantage par la suite. En 1936, on créait en vertu d'une loi fédérale, la Société Radio-Canada, société d'État qui absorba le personnel et les stations de la CCR. Radio-Canada a mis sur pied un réseau radiophonique national qui desservait 76 % de la population du pays en 1937. En 1959, 97 % de la population captait les émissions de ce réseau. Au début des années 1960, le service de radiodiffusion sur bande MF de Radio-Canada était créé.

La télévision canadienne a fait ses débuts en 1952. C'est à ce moment que la Société Radio-Canada a commencé à constituer son réseau national de télévision et que des stations privées sont apparues un peu partout au pays. En 1958, une émission de télévision était diffusée pour la première fois en direct d'un océan à l'autre sur le nouveau réseau hertzien de Radio-Canada, qui s'étendait de la Nouvelle-Écosse à la Colombie-Britannique. Le premier réseau de télévision privé au Canada, CTV, a vu le jour en 1961.

**Câblodistribution.** Au tout début des années 1950, les signaux de radio et de télévision que les

radiodiffuseurs produisaient étaient acheminés jusqu'à l'antenne de l'auditeur ou du téléspectateur au moyen des ondes hertziennes. La technique de la câblodistribution a été rapidement mise au point, ce qui a permis aux exploitants d'améliorer le service en redistribuant des signaux fiables de haute qualité à l'aide de câbles en cuivre. En 1954, deux ans après les débuts de la télévision au Canada, les exploitants avaient mis sur pied des services de câblodistribution à London, à Guelph et à Kirkland Lake en Ontario; à Grand-Mère, à Asbestos, à Amos et à Magog au Québec; et à Vancouver en Colombie-Britannique.

L'expansion de la câblodistribution au pays et au-delà des frontières n'a pas cessé depuis. En 1986, quatre foyers canadiens sur cinq pouvaient accéder à la câblodistribution, et trois foyers sur cinq y étaient abonnés. Il existe au Canada près de 1 000 câblodistributeurs autorisés, et la pénétration du câble dans certaines villes canadiennes atteint 89 %.

Un système de câblodistribution se compose d'une tête de ligne (liaisons satellite-Terre, antennes pour garantir la réception des signaux de télévision et studios) et d'un câble desservant un quartier donné. Le branchement du téléviseur au câble venant de l'extérieur se fait au moyen de fils.

La popularité de la câblodistribution tient surtout à la qualité de réception qu'elle permet et à la diversité sans cesse croissante de la programmation (service de base et service spécialisé). Par exemple, certains câblodistributeurs qui offraient déjà 35 canaux en 1986 s'approprient à en offrir jusqu'à 54.

Les abonnés du câble ont accès non seulement aux réseaux publics et privés du Canada et des États-Unis, mais également à des canaux spécialisés diffusant des bulletins de nouvelles et de météo, des cours universitaires à unités, des débats parlementaires, des émissions multiculturelles, des émissions sous-titrées ou avec interprétation gestuelle pour les malentendants, et des services de téléachat.

Au milieu des années 1980, plus de 270 studios de télévision communautaire produisaient chacun en moyenne cinq heures de programmation originale par jour, ce qui représente, à l'échelle nationale, environ 1 300 heures de programmation quotidienne. La prolifération des canaux communautaires est le résultat de la réglementation formulée par l'organisme fédéral de contrôle qu'est le CRTC. En 1968, la responsabilité de réglementer le domaine de la câblodistribution est passée du ministère des Transports au Conseil de la radiotélévision canadienne. Celui-ci est devenu en 1976 le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lorsqu'il s'est vu